

**916.443.102.1**

**Ordonnance de l'OSAV  
instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction  
en Suisse de l'influenza aviaire présente dans certains Etats  
membres de l'Union européenne**

du 21 novembre 2016 (Etat le 9 décembre 2016)

---

*L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV),  
vu l'art. 24, al. 3, let. a, de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur les épizooties<sup>1</sup>,  
vu l'art. 5, al. 4, de l'ordonnance du 18 novembre 2015 réglant les échanges  
d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les  
Etats membres de l'UE, l'Islande et la Norvège<sup>2</sup>,*

*arrête:*

**Art. 1** But et objet

<sup>1</sup> La présente ordonnance vise à prévenir l'introduction de l'influenza aviaire en Suisse.

<sup>2</sup> Elle régleme l'importation de volailles vivantes, de volailles prêtes à pondre, de poussins d'un jour, d'œufs à couver, de viande de volaille et d'œufs de table en provenance de certains Etats membres de l'Union européenne.

**Art. 2** Importation de volailles vivantes, de volailles prêtes à pondre,  
de poussins d'un jour et d'œufs à couver

L'importation de volailles vivantes, de volailles prêtes à pondre, de poussins d'un jour et d'œufs à couver en provenance des zones de protection et de surveillance figurant en annexe est interdite.

**Art. 3** Importation de viande de volaille

L'importation de viande de volaille en provenance des zones de protection figurant en annexe est interdite, sauf si la viande a été soumise au traitement thermique prévu dans la directive 2002/99/CE<sup>3</sup>.

RO 2016 3883

<sup>1</sup> RS 916.40

<sup>2</sup> RS 916.443.11

<sup>3</sup> Directive 2002/99/CE du Conseil du 16 décembre 2002 fixant les règles de police sanitaire régissant la production, la transformation, la distribution et l'introduction des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine, JO L 18 du 23.1.2003, p. 11; modifiée en dernier lieu par le règlement (UE) 2016/429, JO L 84 du 31.3.2016, p. 1.

**Art. 4** Importation d'œufs de table

<sup>1</sup> L'importation d'œufs de table en provenance des zones de protection et de surveillance figurant en annexe est interdite.

<sup>2</sup> Sont admises les importations d'œufs de table qui:

- a. proviennent des zones de protection, si l'importateur peut établir que les conditions posées à l'art. 26, par. 2, de la directive 2005/94/CE<sup>4</sup> sont remplies;
- b. proviennent des zones de surveillance, si l'importateur peut établir que les conditions posées à l'art. 30, let. c, ch. v et vi, de la directive 2005/94/CE sont remplies.

**Art. 5** Abrogation d'un autre acte

L'ordonnance de l'OSAV du 14 novembre 2016 instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction en Suisse de la peste aviaire en provenance de Hongrie est abrogée<sup>5</sup>.

**Art. 6** Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 22 novembre 2016.

<sup>4</sup> Directive 2005/94/CE du Conseil du 20 décembre 2005 concernant des mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire et abrogeant la directive 92/40/CEE, JO L 10 du 14.1.2006, p. 16; modifiée en dernier lieu par le règlement (UE) 2016/429, JO L 84 du 31.3.2016, p. 1.

<sup>5</sup> [RO 2016 3877]

## **Zones de protection et zones de surveillance dans les Etats membres et territoires de l'UE concernés**

### **1 Allemagne**

#### **1.1 Zones de protection**

Ont été désignés «zones de protection» les territoires allemands suivants:

Territoire	Est zone de protection jusqu'au
Dans la commune de <b>Quedlinburg</b> les quartiers suivants: Quarmbeck, Bad Suderode, Gernrode.	19.12.2016
Dans la commune de <b>Ballenstedt</b> le quartier de Rieder.	19.12.2016
Dans la commune de <b>Thale</b> les quartiers suivants: Neinstedt et Stecklenberg.	19.12.2016
La ville d' <b>Ueckermünde</b> .	17.12.2016
La commune de <b>Grambin</b> .	17.12.2016
Dans la commune de <b>Liepgarten</b> le quartier de Liepgarten.	17.12.2016
Dans la commune de <b>Mesekenhagen</b> les quartiers suivants: Mesekenhagen, Frätow, Gristow, Kalkvitz, Klein Karrendorf, Gross Karrendorf et Kowall.	12.12.2016
Dans la commune de <b>Wackerow</b> les quartiers suivants: Gross Kieshof, Gross Kieshof Ausbau et Klein Kieshof.	12.12.2016
Dans la commune de <b>Neuenkirchen</b> le quartier d'Oldenhagen.	12.12.2016
Dans la commune de <b>Neu Boltenhagen</b> les quartiers suivants: Neu Boltenhagen, Karbow et Lodmannshagen.	12.12.2016
Dans la commune de <b>Kemnitz</b> le quartier de Rappenhagen.	12.12.2016
Dans la commune de <b>Katzow</b> le quartier de Kühlenhagen.	12.12.2016
Dans la commune de <b>Kenz-Küstrow</b> les quartiers suivants: Dabitz, Küstrow et Zipke.	10.12.2016
La ville de <b>Barth</b> y compris les quartiers suivants: Tannenheim, Glöwitz sans le quartier de Planitz.	10.12.2016
Dans la commune de <b>Sundhagen</b> le quartier de Jager.	12.12.2016

<sup>6</sup> Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O de l'OSAV du 8 déc. 2016, en vigueur depuis le 9 déc. 2016 (RO 2016 4471).

Territoire	Est zone de protection jusqu'au
Dans la commune de <b>Sundhagen</b> les quartiers suivants: Mannhagen, Wilmshagen, Hildebrandshagen, Altenhagen, Klein Behnkenhagen, Behnkendorf, Groß Behnkenhagen, Engelswacht, Miltzow, Klein Miltzow, Reinkenhausen et Hankenhagen	10.12.2016
Dans la ville de <b>Sassnitz</b> les quartiers suivants: Sassnitz, Dargast, Werder et Buddenhagen.	10.12.2016
Dans la commune de <b>Sagard</b> : le lac près de la carrière de craie au Nord de Dargast.	10.12.2016
Dans la commune de <b>Demen</b> le lieu-dit et les quartiers suivants: Demen, Kobande et Venzkow.	17.12.2016
<b>Arrondissement de Cloppenburg</b>	15.12.2016
Dans la commune de <b>Barsel</b> , dans le quartier de Harkebrügge: de l'intersection entre la ligne de chemin de fer et la limite orientale de la commune de Barßel en longeant la frontière communale vers le Sud jusqu'à la Bismarckstraße, le long de celle-ci en direction de l'Ouest jusqu'à la Dorfstraße à Harkebrügge, le long de celle-ci vers le Sud jusqu'à la Glittenbergstraße, le long de celle-ci en direction de l'Ouest, puis en longeant la Kreisstraße, la rue Am Scharrelerdamm et le long de la limite occidentale de la commune vers le Nord jusqu'à la ligne de chemin de fer à Elisabethfehn et de là en longeant la ligne de chemin de fer en direction de l'Est jusqu'au point de départ à savoir la ligne ferroviaire et la frontière orientale de la commune.	
<b>Arrondissement d'Ammerland</b>	15.12.2016
Dans la commune d' <b>Edewecht</b> : Intersection entre la limite de l'arrondissement et la Kortemoorstraße, Kortemoorstraße, Hübscher Berg, Lohorsterstraße, Wittenbergerstraße, Edewechterstraße, la Rothenmethen, Kanalstraße, Am Voßbarg, le chemin industriel entre Am Voßbarg et Am Jagen, Am Jagen, Edewechtersraße, Ocholterstraße, Nordloherstraße, ligne ferroviaire en direction de Barßel jusqu'à la limite de l'arrondissement, en longeant celle-ci vers le Sud-Est jusqu'à l'intersection entre la limite de l'arrondissement et la Kortemoorstraße.	

## 1.2 Zones de surveillance

Ont été désignés «zones de surveillance» les territoires allemands suivants:

Territoire	Est zone de surveillance jusqu'au
<p><b>Arrondissement de Schleswig-Flensburg:</b> Suivre la limite extérieure de la commune de Schleswig, puis celle de Lürschau, d'Idstedt, de Stolk, de Klappholz, de Havetoft, puis la limite supérieure de la commune de Mittelangeln et de Mohrkirch, puis la limite extérieure de Saustrup, celle de Wagersrott, de Dollrottfeld, de Boren jusqu'à la limite de l'arrondissement, et la limite de l'arrondissement jusqu'à:</p>	14.12.2016
<p><b>l'arrondissement de Rendsburg-Eckernförde:</b> Commune de <b>Kosel</b>: le territoire entier de la commune. Commune de <b>Rieseby</b> : limite administrative de Rieseby, plus au Sud le long de la limite administrative de Kosel jusqu'à la limite de l'arrondissement.</p>	
<p><b>Arrondissement de Schleswig-Flensburg:</b> Le long de la limite Sud de la commune de Borgwedel, puis sur la limite inférieure de la commune de Fahrdorf jusqu'à la limite de la commune de Schleswig.</p>	
<p><b>Ville de Lübeck:</b> Depuis la limite de l'arrondissement suivre la voie maritime par le port aux pétroles, puis le Trave, le prolongement du Sandberg, traverser la route B 75 en direction de Heiligen-Geist Kamp, puis suivre l'Arnimstrasse et la Edelsteinstrasse, sur le Heiweg direction Wesloer Tannen ou Brandenbaumer Tannen, le long de la limite du <i>Land</i>, traverser la route, suivre la rive jusqu'à la limite de l'arrondissement du Holstein-de-l'Est, puis le long de la limite de l'arrondissement jusqu'au port aux pétroles.</p>	14.12.2016
<p><b>Arrondissement du Holstein-de-l'Est:</b> Les communes de Ratekau, Bad Schwartau et Timmendorfer Strand ainsi que la région de la commune Scharbeutz définie comme suit: depuis la route Bövelstredder, suivre le tracé de la route L 102 jusqu'à la route B 76, puis celle-ci jusqu'au bord de mer, et continuer jusqu'à la limite de la commune Timmendorfer Strand.</p>	14.12.2016
<p>La commune de <b>Ditfurt</b>.</p>	28.12.2016
<p>Dans la ville de <b>Quedlinburg</b> les quartiers suivants: Gersdorfer Burg, Morgenrot, Münchendorf et Quarmbeck.</p>	28.12.2016
<p>Dans la ville de <b>Ballenstedt</b> les quartiers d'Asmusstedt, Badeborn, Opperode, Radisleben et Rieder.</p>	28.12.2016

Territoire	Est zone de surveillance jusqu'au
Dans la ville de <b>Harzgerode</b> les quartiers Hänichen et de Mägdesprung.	28.12.2016
Dans la commune de <b>Blankenburg</b> le lieu-dit et les quartiers suivants: Timmenrode et Wienrode.	28.12.2016
Dans la ville de <b>Thale</b> les quartiers de Friedrichsbrunn, Neinstedt, Warnstedt, Weddersleben et Westerhausen	28.12.2016
Dans la commune de <b>Selmsdorf</b> , les lieux-dits et quartiers suivants: Hof Selmsdorf, Selmsdorf, Lauen, Sülsdorf, Teschow et Zarnewan.	14.12.2016
Dans la commune de <b>Lüdersdorf</b> , le lieu-dit Palingen.	14.12.2016
Dans la commune de <b>Schönberg</b> , le lieu-dit Kleinfeld.	14.12.2016
Dans la commune de <b>Dassow</b> , les lieux-dits et quartiers de Barendorf et de Benckendorf.	14.12.2016
Dans la ville de <b>Torgelow</b> le quartier de Torgelow-Holländerei.	26.12.2016
Dans la ville d' <b>Eggesin</b> avec le quartier de Hoppenwalde et les lotissements de Eggesiner Teerofen, Gumnitz (Gumnitz Holl et Klein Gumnitz) et Karpin.	26.12.2016
Dans la ville d' <b>Ueckermünde</b> les quartiers suivants: Bellin et Berndshof.	26.12.2016
La commune de <b>Mönkebude</b> .	26.12.2016
La commune de <b>Leopoldshagen</b> .	26.12.2016
La commune de <b>Meiersberg</b>	26.12.2016
Dans la commune de <b>Liepgarten</b> les quartiers suivants: Jädkemühl et Starckenloch.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Luckow</b> les quartiers suivants: Luckow et Christiansberg.	26.12.2016
La commune de <b>Vogelsang-Warsin</b> .	26.12.2016
Dans la commune de <b>Lübs</b> les quartiers suivants: Lübs, Annenhof et Millnitz.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Ferdinandshof</b> les quartiers suivants: Blumenthal, Luisenhof et Sprengersfelde.	26.12.2016
La ville de <b>Wolgast</b> et les quartiers suivants: Buddenhagen, Hohendorf, Pritzier, Schlaense et Tannenkamp.	21.12.2016
Dans la ville hanséatique de <b>Greifswald</b> , les quartiers suivants: Fettenvorstadt, Fleischervorstadt, Industriegebiet, Innens-tadt, Nördliche Mühlenvorstadt, Obstbaumsiedlung, Ostseeviertel, Schönwalde II, Stadtrandsiedlung, Steinbeckervorstadt et südliche Mühlenstadt.	21.12.2016

Territoire	Est zone de surveillance jusqu'au
Dans la ville hanséatique de <b>Greifswald</b> les quartiers suivants: Schönwalde I et Südstadt.	21.12.2016
Dans la ville hanséatique de <b>Greifswald</b> les quartiers suivants: Friedrichshagen, Ladebow, Insel Koos, Ostseeviertel, Riems, Wieck et Eldena.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Groß Kiesow</b> les quartiers suivants: Kessin, Krebsow, Schlagtow et Schlagtow Meierei.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Karlsburg</b> les quartiers suivants: Moeckow et Zarnekow.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Lühmannsdorf</b> les quartiers suivants: Lühmannsdorf, Brüssow, Giesekehagen et Jagdkrug.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Wrangelsburg</b> les quartiers suivants: Wrangelsburg et Gladrow.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Züssow</b> le quartier de Züssow.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Neuenkirchen</b> les quartiers suivants: Neuenkirchen, Oldenhagen et Wampen.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Wackerow</b> les quartiers suivants: Wackerow, Dreizehnhausen, Gross Petershagen, Immenhorst, Jarmshagen, Klein Petershagen et Steffenshagen.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Hinrichshagen</b> les quartiers suivants: Hinrichshagen, Feldsiedlung, Heimsiedlung, Chausseesiedlung, Hinrichshagen Hof I et II et Neu Ungnade.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Mesekenhagen</b> le quartier de Broock.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Levenhagen</b> les quartiers suivants: Levenhagen, Alt Ungnade, Boltenhagen et Heilgeisthof.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Diedrichshagen</b> les quartiers suivants: Diedrichshagen et Guest.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Brünzow</b> les quartiers suivants: Brünzow, Klein Ernsthof, Kräpelin, Stielow, Stielow Siedlung et Vierow.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Hanshagen</b> le quartier de Hanshagen.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Katzow</b> les quartiers suivants: Katzow et Netzeband.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Kemnitz</b> les quartiers suivants: Kemnitz, Kemnitzzerhagen, Kemnitz Meierei, Neuendorf, Neuendorf Ausbau et Rappenhagen.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Loissin</b> les quartiers suivants: Gahlkow et Ludwigsburg.	21.12.2016

Territoire	Est zone de surveillance jusqu'au
La commune entière de <b>Lubmin</b> .	21.12.2016
Dans la commune de <b>Neu Boltenhagen</b> les quartiers suivants: Neu Boltenhagen et Loddmannshagen.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Rubenow</b> les quartiers suivants: Rubenow, Groß Ernsthof, Latzow, Nieder Voddow, Nonnendorf, Rubenow Siedlung et Voddow.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Wusterhusen</b> les quartiers suivants: Wusterhusen, Gustebin, Pritzwald, Konerow et Stevelin.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Kenz-Küstrow</b> tous les quartiers qui ne font pas partie de la zone de protection.	20.12.2016
Dans la commune de <b>Löbnitz</b> les quartiers suivants: Saatel, Redebas, Löbnitz et Ausbau Löbnitz.	20.12.2016
Dans la commune de <b>Divitz-Spoldershagen</b> les quartiers suivants: Divitz, Frauendorf, Wobbelkow et Spoldershagen.	20.12.2016
Dans la ville de <b>Barth</b> tout le territoire qui ne fait pas partie de la zone de protection.	20.12.2016
Dans la commune de <b>Fuhlendorf</b> les quartiers suivants: Fuhlendorf, Bodstedt, Gut Glück.	20.12.2016
La commune entière de <b>Pruchten</b> .	20.12.2016
La commune entière de <b>Ostseebad Zingst</b> .	20.12.2016
Dans la ville hanséatique de <b>Stralsund</b> les quartiers suivants: Voigdehagen, Andershof et Devin.	22.12.2016
Dans la commune de <b>Wendorf</b> les quartiers suivants: Zitterpenningshagen et Teschenhagen.	22.12.2016
La commune entière de <b>Neu Bartelshagen</b> .	20.12.2016
La commune entière de <b>Groß Kordshagen</b>	20.12.2016
Dans la commune de <b>Kummerow</b> le quartier de Kummerow-Heide.	20.12.2016
Dans la commune de <b>Gross Mohrdorf</b> : Grosses Holz occidentale de Kinnbackenhagen sans le lieu-dit Kinnbackenhagen.	20.12.2016
Dans la commune de <b>Altenpleen</b> les quartiers suivants: Nisdorf, Günz et Neuenpleen.	20.12.2016
Dans la commune de <b>Velgast</b> les quartiers suivants: Karniner Holz et Bussiner Holz au Nord des voies de chemin de fer et le quartier de Manschenhagen.	20.12.2016
La commune entière de <b>Karnin</b> .	20.12.2016
Dans la ville de <b>Grimmen</b> les quartiers suivants: Hohenwarth et	22.12.2016



Territoire	Est zone de surveillance jusqu'au
<b>Stoltenhagen.</b>	
Dans la commune de <b>Wittenhagen</b> les quartiers suivants: Glashagen, Kakernehl, Wittenhagen et Windebrak.	22.12.2016
Dans la commune d' <b>Elmenhorst</b> les quartiers suivants: Bookhagen, Elmenhorst et Neu Elmenhorst.	22.12.2016
La commune entière de <b>Zarrendorf.</b>	22.12.2016
Dans la commune de <b>Süderholz</b> les quartiers suivants: Griebenow, Dreizehnhausen, Kreuzmannshagen et Willershusen.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Süderholz</b> les quartiers de Willershusen, Wüst Eldena, Willerswalde et Bartmannshagen.	22.12.2016
Dans la commune de <b>Sundhagen</b> tous les quartiers qui ne font pas partie des zones de protection.	22.12.2016
La commune entière de <b>Lietzow.</b>	22.12.2016
Dans la ville de <b>Sassnitz</b> : tout le territoire de la comune qui ne fait pas partie des zones de protection.	22.12.2016
La commune entière de <b>Sagard.</b>	22.12.2016
Dans la commune de <b>Glowe</b> les quartiers suivants: Polchow, Bobbin, Spyker et Baldereck.	22.12.2016
La commune entière de <b>Seebad Lohme.</b>	22.12.2016
Dans la commune de <b>Garz/Rügen</b> , sur la presqu'île de Zudar une bande de 500 m de large longeant la rive à l'Est de Glewitz entre l'embarcadère et la rue Palmer Ort.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Garz/Rügen</b> le quartier de Glewitz.	22.12.2016
Dans la commune de <b>Gustow</b> les quartiers suivants: Prosnitz et Sissow.	22.12.2016
Dans la commune de <b>Poseritz</b> le quartier de Venzvitz.	22.12.2016
Dans la commune de <b>Ostseebad Binz</b> le quartier de Prora.	22.12.2016
Dans la commune de <b>Gneven</b> le quartier de Vorbeck.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Langen Brütz</b> le quartier de Kritzow.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Barnin</b> les lieux-dits, quartiers et localités suivants: Barnin et Hof Barnin.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Bülow</b> le lieu-dit et les quartiers suivants: Bülow, Prestin et Runow.	26.12.2016

Territoire	Est zone de surveillance jusqu'au
Dans la commune de <b>Crivitz</b> -ville les lieux-dits et les quartiers suivants: Augustenhof, Basthorst, Crivitz-ville, Gädebehn, Kladow, Muchelwitz, Bahnstrecke, Wessin, Badegow et Radepohl.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Demen</b> le quartier de Buerbeck	26.12.2016
Dans la commune de <b>Zapel</b> le lieu-dit et les quartiers suivants: Zapel, Zapel-Hof et Zapel-Ausbau.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Friedrichsruhe</b> les quartiers suivants: Goldenbow, Ruthenbeck, Neu Ruthenbeck et Bahnhof.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Zölkow</b> le lieu-dit et les quartiers suivants: Kladrum, Zölkow et Groß Niendorf.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Dabel</b> le lieu-dit et les quartiers suivants: Dabel, Turloff et Dabel-Woland.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Kobrow</b> le lieu-dit et les quartiers suivants: Dessin, Kobrow I, Kobrow II, Stieten, Wamckow, Seehof et Hof Schönfeld.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Sternberg</b> ville les régions suivants: Obere Seen, Wendfeld et Peeschen.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Brüel</b> ville les quartiers suivants: Golchen, Alt Necheln et Neu Necheln.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Kuhlen-Wendorf</b> le lieu-dit et les quartiers suivants : Gustävel, Holzendorf, Müsselmow, Weberin et Wendorf.	26.12.2016
Dans la commune de <b>Weitendorf</b> les quartiers suivants: Jülchendorf, Kaarz et Schönlage.	26.12.2016
La ville d' <b>Ueckermünde</b> .	du
La commune de <b>Grambin</b> .	18.12.2016
Dans la commune de <b>Liepgarten</b> le quartier de Liepgarten.	26.12.2016
<b>Arrondissement de Schleswig-Flensburg:</b>	14.12.2016
A partir du quartier de Triangel, commune de Nübel, direction Nord sur la Schleswigerstrasse, jusqu'à la limite entre les communes de Nübel et de Tolk, le long de cette limite jusqu'à la Schleswigerstrasse, à l'Est du quartier Wellspang jusqu'à la limite de la commune de Böklund, le long de cette limite au Sud jusqu'à la Kattbekerstrasse, à gauche jusqu'à la Hans-Christophersen-Allee, puis à droite le long de celle-ci, le long des routes de Bellig et de Struxdorf jusqu'à la limite entre les communes de Struxdorf et de Böel, le long de cette limite en direction du Sud jusqu'au quartier de Boholzau, à droite sur la limite entre les communes de Strux-dorf et de Twedt jusqu'à la Boholzstrasse, puis à gauche le long de celle-ci en direction de Boholzau et	

Territoire	Est zone de surveillance jusqu'au
<p>Buschau jusqu'au quartier du Buschau, à gauche sur Buschau, puis à droite sur Buschau, puis aussitôt de nouveau à gauche sur Lücke jusqu'à la route B 201, puis à droite en direction du Sud sur Hökerberg à gauche, puis sur Osterholz jusqu'à la place de sport, puis à droite sur la route de jonction avec la Friedenstalstrasse, plus loin à gauche jusqu'à la limite entre les communes de Loit et de Steinfeld, sur cette limite jusqu'à la limite entre les communes de Taarstedt et d'Ulsnis, à droite sur cette limite, puis sur la limite entre les communes de Taarstedt/Goltoft, Taarstedt/Brodersby et Taarstedt/Schaalby jusqu'à Heerweg, puis à gauche dans Heerweg jusqu'à la route principale, puis à droite sur la route principale jusqu'à la route de Raiffeisen, puis à droite sur la route de Raiffeisen jusqu'à la route B 201, puis à gauche sur la route B 201 jusqu'au quartier de Triangel.</p>	
<p><b>Ville de Lübeck:</b></p>	14.12.2016
<p>Depuis la limite de l'arrondissement suivre le Sonnerbergsredder jusqu'au parking du bois du Waldhus, en direction du Waldhusener Weg, puis suivre celui-ci jusqu'à la route B 75, et continuer sur celle-ci vers la Solmitzstrasse, puis de la Dummerdorferstrasse sur le Neunteilsredder jusqu'au Dummersbarmredder, lequel débouche sur le Trave, suivre le long du Trave en direction du Pötenitzer Wiek, traverser la route en direction de la baie de Lübeck, suivre la limite du <i>Land</i> et traverser en direction de la promenade du bord de mer, puis suivre la Bertlingstrasse, les routes de Godewind et de Fahrenberg, puis celles de Steenkamp et de Rödsaal, le Timmendorfer Weg en direction de la route B 76, traverser celle-ci et suivre la route de Bollbrügg le long de limite de l'arrondissement du Holstein-de-l'Est jusqu'à Sonnenbergsredder.</p>	
<p><b>Arrondissement du Holstein-de-l'Est:</b></p>	14.12.2016
<p>Dans la commune de Ratekau la région délimitée comme suit: suivre la Travemünderstrasse jusqu'à la limite de l'arrondissement avec la ville de Lübeck; à partir de la limite de l'arrondissement dans le quartier de Kreuzkamp, suivre l'Offendorferstrasse, puis prendre en direction du Nord le Sonnenbergsredder et la route K 15. Avant Warnsdorf le long du cours du fleuve jusqu'au château de Warnsdorf le long de la Schlossstrasse et de la Niendorferstrasse jusqu'au Trave</p>	
<p>Dans la commune de <b>Mesekenhagen</b>, les quartiers suivants: Mese-</p>	du
<p>Dans la commune de <b>Wackerow</b>, les quartiers suivants: Gross</p>	13.12.2016
<p>Dans la commune de <b>Neuenkirchen</b> le quartier Oldenhagen.</p>	au
<p>Dans la commune de <b>Neu Boltenhagen</b> les quartiers suivants: Neu</p>	21.12.2016
	du

Territoire	Est zone de surveillance jusqu'au
Boltenhagen, Karbow et Lodmannshagen.	13.12.2016
Dans la commune de <b>Kemnitz</b> le quartier de Rappenhagen.	au
Dans la commune de <b>Katzow</b> le quartier de Kühlenhagen.	21.12.2016
Dans la commune de <b>Kenz-Küstrow</b> les quartiers suivants: Dabitz, Küstrow et Zipke.	du 11.12.2016
La ville de <b>Barth</b> y compris les quartiers suivants: Tannenheim et Glöwitz sans le quartier de Planitz	au 20.12.2016
Dans la commune de <b>Sundhagen</b> , le quartier de Jager.	du 6.12.2016 au 14.12.2016
Dans la ville de <b>Sundhagen</b> les quartiers suivants: Mannhagen, Wilmshagen, Hildebrandshagen, Altenhagen, Klein Behnkenhagen, Behnkendorf, Groß Behnkenhagen, Engelswacht, Miltzow, Klein Miltzow, Reinkenhausen et Hankenhagen.	du 11.12.2016 au 22.12.2016
Dans la ville de <b>Sassnitz</b> les quartiers suivants: Sassnitz, Dargast, Werder et Buddenhagen.	du 11.12.2016
Dans la ville de <b>Sagard</b> : le lac près de la carrière de craie au Nord de Dargast	au 22.12.2016
Dans la commune de <b>Demen</b> le lieu-dit et les quartiers suivants: Demen, Kobande et Venzkow.	du 18.12.2016 au 26.12.2016
Dans la commune de <b>Quedlinburg</b> les quartiers suivants: Quarmbeck, Bad Suderode et Gernrode.	du 20.12.2016
Dans la commune de <b>Ballenstedt</b> le quartier de Rieder	au 29.12.2016
Dans la commune de <b>Thale</b> les quartiers suivants: Neinstedt et Stecklenberg.	du 20.12.2016 au 29.12.2016
<b>Arrondissement de Cloppenburg</b>	24.12.2016
Du croisement des routes B 401 et B 72 en direction du Nord, en longant la B 72 jusqu'à la limite de l'arrondissement, de là en poursuivant le long de celle-ci en direction est puis Sud-Est jusqu'à la L 831 à Edewechterdamm, de là en longeant la L 831 (Altenoyther Straße) vers le Sud-Ouest jusqu'au canal Lahe-Ableiter, le long de celui-ci en direction Nord-Ouest jusqu'au Buchweizendamm, longer celui-ci pour atteindre la K 297 (Schwaneburger Strasse) en passant par la Ringstrasse pour atteindre le Kellerdamm, la Vitustrasse, l'école An der Mehrenkamper, la rue Mehrenkamper et le Lindenweg, longer la	

---

Territoire

Est zone de surveillance jusqu'au

---

K 297 vers le Nord-Ouest jusqu'à la B 401, longer celle-ci vers l'Ouest jusqu'au point de départ au croisement de la B 401 et de la B 72.

**Arrondissement d'Ammerland**

24.12.2016

De l'intersection entre la limite de l'arrondissement et l'Edamersrasse, Edamerstrasse, Hauptstrasse, Auf der Loge, Zur Loge, Lienenweg, Zur Tonkuhle, Burgfelderstrasse, Wischenweg, Querenstederstrasse, Langer Damm, An den Feldkämpfen, Pollerweg, Ocholterstraße, Westerstedestraße, Steegenweg, Rostruperstraße, Rüschedamm, Torsholter Hauptstraße, Südholterstraße, Westerstederstraße, Westerloyerstraße, Strohen, In der Loge, Buernstraße, Am Damm, Moorweg, Plackenweg, Ihausenerstraße, Eibenstraße, Eichenstraße, Klauhörnerstraße, Am Kanal, Aper Straße, Stahlwerkstraße, Ginsterweg, Am Uhlenmeer, Grüner Weg, Südgeorgsfehnerstraße, Schmuggelpadd, Wasserzug Bitsche ou limite de l'arrondissement, Hauptstrasse, en longeant la limite de l'arrondissement vers le Sud-Est jusqu'à l'intersection entre celle-ci et l'Edamer Strasse. Le territoire d'observation comprend tous les élevages situés des deux côtés de la route.

**Arrondissement de Leer**

24.12.2016

Dans la commune de Detern

A partir de la limite entre les arrondissements de Copenburg et de Leer sur la B 72 à hauteur de Ubbehausen. En direction du Nord, l'angle formé par le Borgsweg et le Lieneweg, puis vers le Nord sur le Deelenweg, suivre celui-ci pour atteindre le Handwieserweg, pour suivre sur celui-ci en direction Nord-Est pour déboucher sur la Barger Strasse, continuer vers le Nord sur la route Am Barger Schöpfswerkstief. Suivre cette route vers l'est, puis vers le Nord sur la route Fennen, poursuivre au Nord sur la route Zur Wassermühle. Continuer vers le Nord, franchir la rivière Jümme en suivant l'Aper Tief à la hauteur du Französischer Weg sur la Oststrasse. De là pour suivre en direction de la frontière avec l'arrondissement d'Ammerland et suivre celui-ci jusqu'au point de départ à la hauteur de Ubbehausen.

---

## 2 Autriche

### 2.1 Zones de protection

Ont été désignés «zones de protection» les territoires autrichiens suivants:

Communes	Est zone de protection jusqu'au
Bregenz	14.12.2016
Fussach	14.12.2016
Hard	14.12.2016
Lauterach	14.12.2016

### 2.2 Zones de surveillance

Ont été désignés «zones de surveillance» les territoires autrichiens suivants:

Communes	Est zone de surveillance jusqu'au
Bildstein	23.12.2016
Bregenz	du 15.12.2016 au 23.12.2016
Buch	23.12.2016
Dornbirn	23.12.2016
Eichenberg	23.12.2016
Fussach	du 15.12.2016 au 23.12.2016
Gaissau	23.12.2016
Hard	du 15.12.2016 au 23.12.2016
Höchst	23.12.2016
Hörbranz	23.12.2016
Kennelbach	23.12.2016
Langen	23.12.2016
Lauterach	du 15.12.2016 au 23.12.2016
Lochau	23.12.2016
Lustenau	23.12.2016
Schwarzach	23.12.2016
Wolfurt	23.12.2016

### **3 Danemark**

#### **3.1 Zones de protection**

Ont été désignés «zones de protection» les territoires danois suivants:

Territoire	Est zone de protection jusqu'au
Les parties de la municipalité de Helsingør (code SNMA 02217) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N56.0739 et E12.5144.	13.12.2016

#### **3.2 Zones de surveillance**

Ont été désignés «zones de surveillance» les territoires danois suivants:

Territoire	Est zone de surveillance jusqu'au
La zone des parties des municipalités de Helsingør, Gribskov et Fredensborg s'étendant au-delà de la zone décrite dans la zone de protection et situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 10 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N56.0739 et E12.5144.	22.12.2016
Les parties de la municipalité de Helsingør (code SNMA 02217) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N56.0739 et E12.5144.	du 14.12.2016 au 22.12.2016

### **4 Hongrie**

#### **4.1 Zones de protection**

Ont été désignés «zones de protection» les territoires hongrois suivants:

Délimitation de la zone	Est zone de protection jusqu'au
La zone délimitée par les routes suivantes : En direction du Nord, sur la route 5402 allant de Jászszentlászló à Kiskunmajsa, 2 kilomètres à partir de Jászszentlászló. En direction du Nord-Ouest, sur la route 5404 allant de Szank à Kiskunmajsa, 1 kilomètre à partir de Szank. En direction du Sud, intersection entre la route 5405 et la route reliant Szank et Kiskunmajsa-Bodoglár.	21.12.2016

Délimitation de la zone

Est zone de  
protection  
jusqu'au

En direction du Sud, sur la route 5402 reliant Kiskunhalas et Kiskunmajsza, 3,5 kilomètres à partir de la limite de l'agglomération de Kiskunmajsza.

Depuis le Sud, sur la route 5409, 2,7 kilomètres à partir de la limite de l'agglomération de Kiskunmajsza.

Depuis le Sud, 2 kilomètres à partir de Kígyós en direction du Nord.

Depuis le Sud, 1,5 kilomètre à partir de la limite de l'agglomération de Csólyospálos en direction du Sud-Ouest.

Sur la frontière du comitat, 3 kilomètres en direction du Sud-Ouest à partir de l'intersection entre la frontière du comitat et la route 5404 allant de Csólyospálos à la frontière du comitat.

En suivant la frontière du comitat, intersection entre la route 5411 en direction de l'est à partir de Kömpöc et la frontière du comitat.

En suivant la frontière du comitat en direction du Nord, 1,5 kilomètre à partir de la route 5411.

En direction de l'Ouest, 2 kilomètres à partir de la limite de l'agglomération de Kömpöc.

En direction du Nord-Ouest jusqu'à la frontière du comitat, 0,5 kilomètre à l'Est à partir du point d'inflexion de la frontière du comitat en direction du Nord.

En direction du Nord-Ouest, intersection entre la frontière du comitat et la route 5412.

En direction de l'Ouest, 0,5 kilomètre, puis en direction du Nord-Ouest jusqu'au point de départ, plus les parties des districts de Mórahalom et Kistelek (comitat de Csongrád) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.419599 et E19.858897, N46,393889.

Les parties du district de Mórahalom (comitat de Csongrád) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.342763 et E19.886990, auxquelles s'ajoute l'intégralité des zones bâties des localités de Forráskút, Üllés et Bordány. 15.12.2016

Les parties du district de Kunszentmárton (comitat de Jász- Nagykun-Szolnok) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.8926211 et E20.367360; N46.896193 et E20.388287 auxquelles s'ajoute l'intégralité des zones bâties de la localité de Öcsöd. 16.12.2016



Délimitation de la zone	Est zone de protection jusqu'au
Les parties du district de Kiskunmajsa (comitat de Bács-Kiskun) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.584528 et E19.665409.	17.12.2016

## 4.2 Zones de surveillance

Ont été désignés «zones de surveillance» les territoires hongrois suivants:

Délimitation de la zone	Est zone de surveillance jusqu'au
La zone délimitée par les routes suivantes:	21.12.2016
La route 52 à partir de l'échangeur routier M5/52 à Kecskemét jusqu'à la jonction avec la route 5301.	
A partir de ce point, la route 5301 jusqu'à la jonction avec la route 5309. La route 5309 jusqu'à Kiskunhalas.	
A partir de Kiskunhalas, la route 5408 jusqu'à la frontière du comitat.	
En suivant la frontière du comitat vers la route M5 jusqu'au point de départ (échangeur routier 52/M5).	
La zone délimitée par les routes suivantes :	du
En direction du Nord, sur la route 5402 allant de Jászszentlászló à Kiskunmajsa, 2 kilomètres à partir de Jászszentlászló.	22.12.2016
En direction du Nord-Ouest, sur la route 5404 allant de Szank à Kiskunmajsa, 1 kilomètre à partir de Szank.	au
En direction du Sud, intersection entre la route 5405 et la route reliant Szank et Kiskunmajsa-Bodoglár.	30.12.2016
En direction du Sud, sur la route 5402 reliant Kiskunhalas et Kiskunmajsa, 3,5 kilomètres à partir de la limite de l'agglomération de Kiskunmajsa.	
Depuis le Sud, sur la route 5409, 2,7 kilomètres à partir de la limite de l'agglomération de Kiskunmajsa.	
Depuis le Sud, 2 kilomètres à partir de Kígyós en direction du Nord.	
Depuis le Sud, 1,5 kilomètre à partir de la limite de l'agglomération de Csólyospálos en direction du Sud-Ouest.	
Sur la frontière du comitat, 3 kilomètres en direction du Sud-Ouest à partir de l'intersection entre la frontière du comitat et la route 5404 allant de Csólyospálos à la frontière du comitat.	

Délimitation de la zone

Est zone de  
surveillance  
jusqu'au

En suivant la frontière du comitat, intersection entre la route 5411 en direction de l'est à partir de Kömpöc et la frontière du comitat.

En suivant la frontière du comitat en direction du Nord, 1,5 kilomètre à partir de la route 5411.

En direction de l'Ouest, 2 kilomètres à partir de la limite de l'agglomération de Kömpöc.

En direction du Nord-Ouest jusqu'à la frontière du comitat, 0,5 kilomètre à l'Est à partir du point d'inflexion de la frontière du comitat en direction du Nord.

En direction du Nord-Ouest, intersection entre la frontière du comitat et la route 5412 En direction de l'Ouest, 0,5 kilomètre, puis en direction du Nord-Ouest jusqu'au point de départ, plus les parties des districts de Mórahalom et Kistelek (comitat de Csongrád) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.419599 et E19.858897, N46.393889.

Les parties des districts de Kiskunfélegyháza, Kecskemét, Kiskörös et Kiskunmajsa (comitat de Bács-Kiskun) s'étendant au-delà de la zone décrite dans la zone de protection et à l'intérieur de cercles d'un rayon de 10 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.682422 et E19.638406, N46.685278 et E 19.64. 12.12.2016

Les parties des districts de Kiskunfélegyháza, Kecskemét et Kiskunmajsa (comitat de Bács-Kiskun) situées à l'intérieur de cercles d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.682422 et E19.638406, N46.685278 et E19.64, auxquelles s'ajoute l'intégralité des zones bâties des localités de Bugac (à l'exclusion de Bugac-Alsómonostor) et de Móricgát-Erdőszéplak. 12.12.2016

La zone des parties des districts de Kiskunhalas et Jánoshalma (comitat de Bács-Kiskun) et la zone des parties du district de Mórahalom (comitat de Csongrád) s'étendant au-delà de la zone décrite dans la zone de protection et à l'intérieur de cercles d'un rayon de 10 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.268418 et E19.573609, N46.229847 et E19.619350, auxquelles s'ajoute l'intégralité des zones bâties de la localité de Balotaszállás. 20.12.2016

Les parties du district de Kiskunhalas (comitat de Bács-Kiskun) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.268418 et E19.573609, N46.229847 et E19.619350, auxquelles s'ajoute l'intégralité des zones bâties de la localité de Kelebia-Ujfalú. du 12.12.2016 au 20.12.2016

Délimitation de la zone	Est zone de surveillance jusqu'au
La zone des parties des districts de Kiskunhalas et Jánoshalma (comitat de Bács-Kiskun) et la zone des parties du district de Mórahalom (comitat de Csongrád) s'étendant au-delà de la zone décrite dans la zone de protection et à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 10 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.229847 et E19.619350.	14.12.2016
La zone des parties des districts de Mórahalom, Kistelek et Szeged (comitat de Csongrád) et la zone des parties du district de Kiskunmajsa (comitat de Bács-Kiskun) s'étendant au-delà de la zone décrite dans la zone de protection et à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 10 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.342763 et E19.886990.	24.12.2016
Les parties du district de Mórahalom (comitat de Csongrád) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.342763 et E19.886990, auxquelles s'ajoute l'intégralité des zones bâties des localités de Forráskút, Üllés et Bordány.	du 16.12.2016 au 24.12.2016
La zone des parties des districts de Kunszentmárton et Mezőtúr (comitat de Jász-Nagykun) et la zone des parties du district de Szarvas (comitat de Békés) s'étendant au-delà de la zone décrite dans la zone de protection et à l'intérieur de cercles d'un rayon de 10 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.8926211 et E20.367360, N46.896193 et E20.388287, auxquelles s'ajoute l'intégralité des zones bâties des localités de Békésszentandrás et Kunszentmárton.	25.12.2016
Les parties du district de Kunszentmárton (comitat de Jász-Nagykun-Szolnok) situées à l'intérieur de cercles d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.8926211 et E20.367360, N46.896193 et E20.388287, auxquelles s'ajoute l'intégralité des zones bâties de la localité de Öcsöd.	du 17.12.2016 au 25.12.2016
La zone des parties des districts de Kiskunmajsa et Kiskunfélegyháza (comitat de Bács-Kiskun) s'étendant au-delà de la zone décrite dans la zone de protection et à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 10 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.584528 et E19.665409.	26.12.2016
Les parties du district de Kiskunmajsa (comitat de Bács-Kiskun) situées du à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées GPS suivantes: N46.584528 et E19.665409.	18.12.2016 au 26.12.2016

## 5 Pays-Bas

### 5.1 Zones de protection

Ont été désignés «zones de protection» les territoires néerlandais suivants:

Village	Description de la région	Est zone de protection jusqu'au
Biddinghuizen	<p>A partir du croisement Swifterweg (N710)/Hoge Vaart (canal), suivre le Hoge Vaart dans la direction Nord-Est jusqu'à l'Oosterwoldertocht (canal).</p> <p>Suivre l'Oosterwoldertocht dans la direction Sud-Est jusqu'à l'Elburgerweg (N309).</p> <p>Suivre l'Elburgerweg (N309) jusqu'au pont Flevoweg sur le Veluwemeer.</p> <p>Suivre le Veluwemeer dans la direction Sud-Ouest jusqu'au Bremerbergweg (N708).</p> <p>Suivre le Bremerbergweg (N708) (puis l'Oldebroekerweg) dans la direction Nord-Ouest jusqu'au Swifterweg (N710).</p> <p>Suivre le Swifterweg (N710) dans la direction Nord jusqu'au Hoge Vaart (canal).</p>	19.12.2016

### 5.2 Zones de surveillance

Ont été désignés «zones de surveillance» les territoires néerlandais suivants:

Village	Description de la région	Est zone de surveillance jusqu'au
Biddinghuizen	<p>A partir du N302 à Harderwijk, suivre la N302 dans la direction Nord-Ouest jusqu'à la N305.</p> <p>A partir de la bifurcation, suivre la N305 dans la direction Nord jusqu'à la N302.</p> <p>Suivre la N302 jusqu'au Vleetweg.</p> <p>Suivre le Vleetweg jusqu'au Kuilweg.</p> <p>Suivre le Kuilweg jusqu'au Rietweg.</p> <p>Suivre le Rietweg dans la direction Nord-Est jusqu'au Larserringweg.</p> <p>Suivre le Larserringweg dans la direction Nord jusqu'au Zeeasterweg.</p>	28.12.2016

Village	Description de la région	Est zone de surveillance jusqu'au
	Suivre le Zeeasterweg dans la direction est jusqu'au Lisdoddepad.	
	Suivre le Lisdoddepad dans la direction Nord jusqu'au Dronterweg.	
	Suivre le Dronterweg dans la direction est jusqu'au Biddingweg (N710).	
	Suivre le Biddingweg (N710) dans la direction Nord jusqu'à l'Elandweg.	
	Suivre l'Elandweg dans la direction Ouest jusqu'au Dronerringweg (N307).	
	Suivre le Dronerringweg (N307) (puis le Hanzeweg) dans la direction Sud-Est jusqu'au Drontermeer (lac).	
	Suivre le Drontermeer dans la direction Sud sur le Höhe Buitendijks.	
	Suivre le Buitendijks (puis le Buitendijksweg et le Groote Woldweg) jusqu'au Zwarteweg.	
	Suivre le Zwarteweg dans la direction Ouest jusqu'au Mheneweg Noord.	
	Suivre le Mheneweg Noord.dans la direction Sud jusqu'au Zuiderzeestraatweg.	
	Suivre le Zuiderzeestraatweg dans la direction Sud-Ouest jusqu'au Feithenhofsweg.	
Biddinghuizen	Suivre le Feithenhofsweg dans la direction Sud jusqu'au Bovenstraatweg.	28.12.2016
	Suivre le Bovenstraatweg dans la direction Ouest jusqu'au Laanzichtsweg.	
	Suivre le Laanzichtsweg dans la direction Sud jusqu'au Bovendwarsweg.	
	Suivre le Bovendwarsweg dans la direction Ouest jusqu'à l'Eperweg (N309).	
	Suivre l'Eperweg (N309) dans la direction Sud jusqu'à l'autoroute A28 (E232).	
	Suivre l'A28 (E232) dans la direction Sud-Ouest jusqu'au Harderwijkerweg (N303).	
	Suivre le Harderwijkerweg(N303) dans la direction Sud jusqu'au Horsterweg.	

Village	Description de la région	Est zone de surveillance jusqu'au
	<p>Suivre le Horsterweg dans la direction Ouest jusqu'à l'Oude Nijkerkerweg.</p> <p>Suivre l'Oude Nijkerkerweg (puis l'Arendlaan) dans la direction Sud-Ouest jusqu'au Zandkampweg.</p> <p>Suivre le Zandkampweg dans la direction Nord-Ouest jusqu'au Telgterengweg.</p> <p>Suivre le Telgterengweg dans la direction Sud-Ouest jusqu'au Bulderweg.</p> <p>Suivre le Bulderweg dans la direction Ouest jusqu'au Nijkerkerweg.</p> <p>Suivre le Nijkerkerweg dans la direction Ouest jusqu'au Riebroeksesteeg.</p> <p>Suivre le Riebroekersteeg dans les directions Nord puis Ouest (impasse) ; dépasser l'impasse et suivre l'A28 jusqu'au Nuldernauw (lac).</p> <p>Suivre le Nuldernauw (puis le Wolderwijd [lac]) dans la direction Nord jusqu'au Knardijk (N302).</p> <p>Suivre la N302 dans la direction Nord-Ouest jusqu'à la N305.</p>	
Biddinghuizen	<p>A partir du croisement Swifterweg (N710)/Hoge Vaart (canal), suivre le Hoge Vaart dans la direction Nord-Est jusqu'à l'Oosterwoldertocht (canal).</p> <p>Suivre l'Oosterwoldertocht dans la direction Sud-Est jusqu'à l'Elburgerweg (N309).</p> <p>Suivre l'Elburgerweg (N309) jusqu'au pont Flevoweg sur le Veluwemeer.</p> <p>Suivre le Veluwemeer dans la direction Sud-ouest jusqu'au Bremerbergweg (N708).</p> <p>Suivre le Bremerbergweg (N708) (puis l'Oldebroekerweg) dans la direction Nord-ouest jusqu'au Swifterweg (N710).</p> <p>Suivre le Swifterweg (N710) dans la direction Nord jusqu'au Hoge Vaart (canal).</p>	<p>du 20.12.2016 au 28.12.2016</p>

## 6 Suède

### 6.1 Zones de protection

Ont été désignés «zones de protection» les territoires suédois suivants:

Délimitation de la zone	Est zone de protection jusqu'au
Les parties de la municipalité de Helsingborg (code SNMA 01200) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées décimales WGS84 suivantes: N56,053495 et E12,848939.	23.12.2016

### 6.2 Zones de surveillance

Ont été désignés «zones de surveillance» les territoires suédois suivants:

Délimitation de la zone	Est zone de surveillance jusqu'au
La zone des parties des municipalités de Helsingborg, Ängelholm, Bjuv et Åstorp (code SNMA 01200) s'étendant au-delà de la zone décrite dans la zone de protection et situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 10 km dont le centre se trouve aux coordonnées décimales WGS84 suivantes: N56,053495 et E12,848939.	1.1.2017
Les parties de la municipalité de Helsingborg (code SNMA 01200) situées à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 3 km dont le centre se trouve aux coordonnées décimales WGS84 suivantes: N56,053495 et E12,848939.	du 24.12.2016 au 1.1.2017

